



## Suis je laissée pour mon licenciement?

Par **bernard**, le **17/10/2008** à **12:20**

bonjour,rnrnMa société (Editions Massin) s'est fait racheté par un grand groupe (Lagardère) au mois de mai 2008. je vais etre licenciée au 31/12/08! j ai deja eu ma lettre recommandé pour me convoquer pour mon entretien de licenciement. j ai recontré le DRH qui m a fait lire le protocole d accord qu'il me propose : rn1. motif du licenciement: evolution de l organisationrn2. sur le protocole d accord ils mentionnent que j ai refusé un poste qu ils m ont proposé et que du coup on est tombé d accord : deux mois de salaires comme indemnisation! ce qui est faux pour la proposition de poste! du coup en signant ce protocole, je m engage a ne pas les poursuivre. rnrnOn t il le droit de me faire signer un document faux? puis je me retourner? rnrnmerci pour votre reponse. rnrncordialement,rnrnlaure BERNARD

Par **Pierre**, le **17/10/2008** à **19:16**

Ne signez pas ce document s'il est faux. C'est un moyen pour avoir un motif de licenciement.

Par **bernard**, le **17/10/2008** à **22:07**

merci !